



QUEVREVILLE LA POTERIE

A R R E T E

N° 202561

Portant réglementation de la circulation et du stationnement

Le Maire de la Commune de Quévreville la Poterie,

Vu :

- Le Code général des collectivités territoriales,
- Vu le Code de la route et notamment les articles R. 411-3, R. 411-4, R. 411-5, R. 411-8 et R. 411-20,
- Vu le Code de la voirie routière,
- Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 et du 7 juin 1977 modifiés, relatif à la signalisation routière,

CONSIDERANT que pour le bon déroulement des travaux 1bis Grande Rue, le 4 août 2025

ARRETE :

Article 1 : la circulation de tous les cycles et véhicules sera réduite et alternée au droit et à l'avancement du chantier pendant la durée indiquée

Article 2 : le stationnement sera interdit au droit et à l'avancement du chantier pendant la durée indiquée

Article 3 : La signalisation réglementaire sera implantée pour en informer les usagers.

Article 4 : Ampliation sera adressée à la gendarmerie de BOOS

Fait à Quévreville la Poterie, le 01 août 2025

Le Maire

Benoît HUE

